



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/18  
24 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**  
Vingt-cinquième session  
Nairobi, 6-14 novembre 2006

**Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire**  
**Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention**  
**Progrès réalisés dans l'application de la décision 1/CP.10**

**Rapport de la réunion d'experts sur la diversification économique**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

Voici le rapport de la réunion d'experts sur la diversification économique eu égard à l'impact des mesures de riposte (par. 8 de l'article 4 de la Convention), qui s'est tenue les 16 et 17 mai 2006 à Bonn (Allemagne) en application de la décision 1/CP.10. Les débats ont été axés sur la diversification économique et le développement durable dans les pays en développement et sur l'assistance technique au renforcement des capacités structurelles et institutionnelles ainsi que sur les investissements et les partenariats nationaux et internationaux propres à faciliter cette diversification. Ce document comprend aussi une liste de thèmes qui, de l'avis des participants, mériteraient d'être examinés plus avant.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT .....	1	3
II. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION .....	2 - 4	3
III. RÉSUMÉ .....	5 - 34	3
A. Tour d'horizon.....	5 - 11	3
B. Diversification économique et développement durable dans les pays en développement.....	12 - 21	5
C. Appui technique à la mise en place des capacités structurelles et institutionnelles nécessaires à la diversification économique .....	22 - 34	6
D. Investissements et partenariats nationaux et étrangers destinés à appuyer la diversification économique		
IV. QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT .....	35	8

## I. Mandat

1. Dans sa décision 1/CP.10, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser une réunion d'experts de présession à l'occasion de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, afin d'étudier comment la diversification économique pourrait être intégrée dans les stratégies de développement durable et y contribuer, de se pencher sur l'assistance technique qui pourrait être nécessaire pour mettre en place des capacités structurelles et institutionnelles de nature à faciliter la diversification économique, et de voir comment on pourrait encourager l'investissement étranger et l'investissement du secteur privé national dans ces domaines.

## II. Déroulement de la réunion

2. La réunion d'experts s'est déroulée sous la direction du Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. Thomas Becker (Danemark), les 16 et 17 mai 2006, à Bonn, en Allemagne. Elle était présidée par M. Bubu Jallow (Gambie). Y ont participé 45 experts représentant les Parties, des organisations internationales, des instituts de recherche et le secteur privé<sup>1</sup>.

3. Outre les aspects généraux de la diversification économique, la réunion a examiné les thèmes suivants:

- a) Diversification économique et développement durable dans les pays en développement;
- b) Assistance technique au renforcement des capacités structurelles et institutionnelles pour faciliter la diversification économique;
- c) Investissements et partenariats étrangers et nationaux destinés à appuyer la diversification économique.

4. La réunion a comporté trois séances de travail, chacune consacrée à un des thèmes susmentionnés, qui ont été précédées d'un débat général sur la diversification de l'économie. Elle s'est achevée par une table ronde à laquelle ont participé des représentants des pays suivants: Arabie saoudite, Australie, Autriche, Canada, Norvège, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Tuvalu, ainsi que des experts de l'Institut arabe de planification et du World Resources Institute.

## III. Résumé

### A. Tour d'horizon

5. Les exposés généraux ont permis de brosser un tableau de la diversification économique dans le contexte des mesures de riposte aux changements climatiques. Les orateurs ont souligné que la diversification économique était dictée par la nécessité de réduire la lourde dépendance des pays en développement à l'égard des revenus générés par un seul type de produits de base, comme les combustibles fossiles. Cette dépendance ne faisait qu'aggraver leur vulnérabilité aux effets négatifs des politiques et des mesures prises par les Parties visées à l'annexe I de la Convention pour faire face aux changements climatiques. Outre les producteurs de combustibles fossiles, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement pouvaient être exposés à l'impact des mesures de riposte du fait de leur faible capacité d'adaptation et de leur manque de diversité économique. Par exemple, les taxes environnementales sur les carburants appliquées au transport aérien pouvaient

---

<sup>1</sup> On trouvera l'ordre du jour, la documentation de fond et les contributions des experts sur le site de la Convention, à l'adresse: [http://unfccc.int/meetings/workshops/other\\_meetings/items/3639.php](http://unfccc.int/meetings/workshops/other_meetings/items/3639.php).

nuire au tourisme, secteur d'activité dont les petits États insulaires en développement étaient très largement dépendants.

6. Même s'il n'existait aucune approche commune de la diversification économique, les intervenants ont souligné que certaines conditions étaient essentielles pour promouvoir un climat favorable aux investissements: une administration efficace, le respect de la légalité (notamment des droits de propriété), un environnement macroéconomique stable, une infrastructure efficace et des risques politiques modérés. En outre, des efforts soutenus devaient être déployés pour améliorer le système éducatif et s'assurer la coopération du secteur privé, et les pouvoirs publics devaient prendre des mesures incitatives et établir des partenariats nationaux et sectoriels pour rassembler les différents types de compétences.

7. Les participants ont estimé que les pays devraient, dans un premier temps, tirer les enseignements des exemples de réussite en matière de diversification économique, puis étudier les tendances et élaborer des solutions adaptées à leur situation nationale particulière. Le secteur privé devrait pouvoir choisir les secteurs d'investissement les plus prometteurs.

8. De l'avis général, la diversification était nécessaire pour atténuer l'impact des mesures de riposte, mais plusieurs participants se sont inquiétés de l'absence de données fiables sur cet impact. D'autres ont noté que les estimations de l'impact variaient considérablement d'une étude à l'autre, allant de pertes nulles à des pertes annuelles de 19 milliards de dollars É.-U. pour les pays exportateurs de pétrole (estimations de Charles River Associates). Ils ont souligné que jusqu'alors aucun signe d'impact négatif des mesures de riposte n'avait été observé, les cours du pétrole ayant augmenté du fait d'une forte demande. Certains participants estimaient donc qu'il était difficile de savoir comment les politiques et les mesures adoptées par les Parties visées à l'annexe I influeraient sur l'économie mondiale.

9. Les participants ont noté que la diversification économique était perçue comme une démarche de longue haleine destinée à réduire l'impact des mesures de riposte, tandis que les activités d'assurance et la gestion des risques étaient considérées comme des mesures à court terme. Ils ont convenu que la diversification économique comportait à la fois des aspects locaux et des aspects mondiaux: locaux parce qu'elle devait être adaptée aux conditions nationales, et mondiaux lorsque les économies nationales étaient largement influencées par les marchés internationaux. Par exemple, les industries extractives se heurtaient fréquemment au problème des fortes fluctuations sur des marchés internationaux très volatils, et les pays devaient trouver des moyens de s'adapter à cette situation.

10. Au cours de la discussion, plusieurs participants ont réaffirmé que l'impact des mesures de riposte ne ferait qu'accroître la nécessité d'une diversification économique dans les pays en développement parties à la Convention. Toutefois, certains ont également souligné que, vu l'éventail des questions considérées, le processus de la Convention ne pouvait, à lui seul, avoir d'effet significatif sur les efforts en faveur du développement durable menés par les pays susceptibles de subir l'impact des mesures de riposte prises par les Parties visées à l'annexe I. Il s'agissait donc de recenser les domaines et les modalités d'action des Parties au titre des paragraphes 8 et 10 de l'article 4 de la Convention et des décisions connexes de la Conférence des Parties, afin de mobiliser un soutien de la part d'autres processus.

11. Certains participants ont souligné que des organismes ou organisations comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale faisaient des travaux dans ce domaine, et que le mandat du processus de la Convention n'empêchait nullement de tirer parti des efforts d'autres organisations pour promouvoir les objectifs de celle-ci. Des participants estimaient que le rôle de ce processus dans le contexte de la diversification économique devait consister à recenser les mécanismes disponibles, y compris le mécanisme pour un développement propre et les autres initiatives susceptibles d'être utilisées pour soutenir les Parties dans leurs efforts.

## **B. Diversification économique et développement durable dans les pays en développement**

12. Les participants ont noté que le développement durable renforçait la capacité d'adaptation et préservait les perspectives à long terme des économies fragilisées par l'épuisement des ressources naturelles et l'impact des mesures de riposte. La diversification économique n'était qu'un des aspects du développement durable, lequel faisait intervenir des questions plus générales telles que la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des technologies, le développement de l'emploi et la fourniture des services afférents aux écosystèmes.
13. Les participants ont réaffirmé que le développement durable n'était pas un concept universel, et qu'il devait être défini dans le contexte de chaque économie nationale, en fonction des conditions et priorités particulières. Le programme de diversification économique devait donc être adapté aux besoins de chaque pays.
14. Plusieurs exemples de diversification économique réussie ont été mentionnés, en particulier le cas du Qatar qui avait ouvert son secteur pétrolier et gazier aux investisseurs privés, ce qui avait entraîné un essor de l'industrie chimique, et celui des Émirats arabes unis qui avaient créé des débouchés pour le secteur bancaire afin de soutenir les efforts de diversification dans certains secteurs. L'Indonésie avait également investi avec succès ses recettes pétrolières dans l'industrie manufacturière et l'agriculture.
15. Les participants ont également souligné que la valorisation des ressources humaines et le fait de ne plus dépendre exclusivement des recettes générées par l'exportation de ressources naturelles contribuaient beaucoup à la diversification économique. Par exemple, la Corée du Sud avait investi pendant 50 ans dans le développement de son infrastructure éducative avant de parvenir à une diversification de son économie.
16. Plusieurs orateurs ont dit que le secteur de l'énergie était tout désigné pour une diversification allant de pair avec le développement durable. Dans de nombreux États parties non visés à l'annexe I de la Convention, le secteur énergétique exigeait de profondes transformations, centrées à la fois sur les activités existantes et sur de nouveaux investissements. Le document de base établi pour la réunion indiquait que, d'après les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il faudrait investir environ 16 000 milliards de dollars É.-U. dans de nouvelles infrastructures énergétiques dans les pays en développement entre 2005 et 2030. Il était donc essentiel de favoriser les décisions d'adopter les meilleures technologies disponibles si l'on voulait que les pays en développement deviennent de plus en plus compétitifs à l'échelle internationale dans les années à venir et répondent aux aspirations de leurs citoyens en matière d'approvisionnement énergétique.
17. Selon un orateur, la diversification du secteur énergétique pouvait être menée à bien par le développement d'activités en aval telles que le raffinage et la pétrochimie, ainsi que par l'utilisation de technologies de production de combustibles liquides dérivés du charbon ou du gaz. Toutefois, pour que ces activités soient sans incidence sur le climat, il importait de piéger le dioxyde de carbone.
18. Les participants ont relevé qu'il était possible d'investir le produit des rentes provenant des sources d'énergie non renouvelables dans des sources de remplacement afin de diversifier durablement le secteur énergétique. Ils ont donné des exemples de sources de remplacement renouvelables n'ayant pas d'incidence sur le climat et susceptibles de contribuer à réduire la dépendance à l'égard des exportations et de la consommation de combustibles fossiles. Ils ont notamment évoqué la biomasse et les déchets, qui constituaient environ 11 % de l'offre mondiale d'énergie primaire totale (EPT), et l'énergie hydraulique, qui assurait 2,3 % de l'EPT et 16 % de l'électricité dans le monde. Toutefois, il fallait tenir compte de considérations d'ordre social et environnemental lors de la mise en place de nouvelles capacités de production d'hydroélectricité. En outre, leur coût étant élevé, l'énergie éolienne et l'énergie solaire

assuraient moins de 1 % de l'énergie primaire dans le monde. Cela dit, la part de l'énergie éolienne augmentait rapidement et le potentiel en matière d'énergie solaire était considérable.

19. S'agissant de la diversification du secteur de l'énergie, l'attrait de l'énergie solaire tenait au fait qu'un milliard de personnes vivaient dans des régions propices à son utilisation. Les centrales solaires thermiques étaient moins onéreuses que les systèmes photovoltaïques et la continuité de l'approvisionnement pouvait être assurée par des systèmes de secours basés sur les combustibles fossiles. De nouvelles techniques comme les centrales solaires intégrées à cycle combiné, la production directe de vapeur et l'utilisation de sels fondus pour stocker la chaleur et assurer une production continue d'électricité étaient déjà en place. L'AIE estimait que, dans de nombreux pays, l'énergie solaire deviendrait la première source d'électricité d'ici à 2050. L'énergie éolienne constituait une autre source d'énergie importante, notamment au Maroc, en Égypte et à Oman. L'énergie géothermique était exploitée en Turquie, dans la République islamique d'Iran, en Arabie saoudite et au Yémen. Les principales ressources en hydroélectricité et en biomasse pouvaient être valorisées en Égypte, en Iraq, en Iran et en Turquie.

20. Les participants ont estimé que les objectifs de diversification du secteur de l'énergie pourraient être atteints grâce à la mise au point et à la diffusion de nouvelles technologies sur une plus grande échelle, et que les efforts dans ce sens devaient mobiliser les ressources locales. Par exemple, les exportateurs de combustibles fossiles pourraient devenir exportateurs de savoir-faire en énergie solaire, compte tenu de la maîtrise technique qu'ils avaient acquise en valorisant le secteur pétrolier et de leur emplacement géographique favorable. En dépit des possibilités de diversification du secteur énergétique susmentionnées, les pays ne se prêtaient pas tous à une diversification dans tous les secteurs. Ainsi, la diversification de l'agriculture serait difficile dans les pays du Golfe, car la plupart d'entre eux ne disposaient pas d'eaux de surface en quantité suffisante et comptaient sur des nappes phréatiques non renouvelables déjà surexploitées. Dans ce contexte, la désalinisation pourrait être une bonne solution du point de vue de la diversification économique.

21. De même, les options économiques offertes aux PMA et aux petits États insulaires en développement se limitaient le plus souvent au tourisme, à l'agriculture et à la pêche, c'est-à-dire à des secteurs vulnérables aux changements climatiques. En de tels cas, la diversification économique et le développement durable exigeaient des compromis basés sur les avantages comparatifs des différentes options. Le programme national d'action et d'adaptation était un bon instrument de promotion de la diversification économique dans les PMA.

### **C. Appui technique à la mise en place des capacités structurelles et institutionnelles nécessaires à la diversification économique**

22. De l'avis général, les discussions consacrées à l'appui technique à la mise en place de capacités structurelles et institutionnelles devaient reposer sur une compréhension commune du problème: On ne devait pas se contenter d'obtenir l'appui des Parties visées à l'annexe II de la Convention: il fallait aussi s'entendre sur les objectifs et sur la forme de l'assistance technique. Le renforcement des capacités en matière de diversification économique pouvait être facilité, entre autres, par le transfert de technologie, l'amélioration de l'accès aux exportations des pays en développement parties à la Convention et l'élargissement des débouchés commerciaux.

23. Plusieurs participants ont réitéré la proposition faite à l'occasion de l'atelier sur la diversification économique, qui s'était tenu en 2003 à Téhéran (République islamique d'Iran), visant à créer un organe chargé d'examiner l'action menée à l'échelle nationale et à l'échelon sectoriel, de déterminer les activités susceptibles de promouvoir cette diversification, compte tenu à la fois de la vulnérabilité face aux changements climatiques et de l'impact des mesures de riposte, en vue de créer des possibilités de développement durable.

24. Certains participants ont également réaffirmé la nécessité d'obtenir une assistance pour mobiliser les ressources nécessaires auprès des institutions financières existantes, notamment du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds spécial pour les changements climatiques et de la Banque mondiale, et de prier les Parties visées à l'annexe II d'appuyer le développement des utilisations non énergétiques des combustibles fossiles, en application de la décision 5/CP.7. Par ailleurs, les participants ont appelé les Parties visées à l'annexe II à promouvoir, dans les pays en développement, les investissements destinés à valoriser les sources d'énergie émettant moins de gaz à effet de serre.

25. Parmi les domaines connexes nécessitant un appui technique et financier figuraient la création de l'infrastructure indispensable à l'activité économique, la promotion des investissements étrangers directs (IED), le développement des exportations à forte intensité de main-d'œuvre (production de biens et services), l'accès aux marchés des pays développés, la réforme des prix et du régime de propriété dans les secteurs d'activité liés à l'énergie, le développement des capacités et les projets et activités propres à renforcer la synergie entre les efforts de lutte contre la pauvreté, d'adaptation et de diversification économique.

26. Un représentant de l'Union européenne (UE) a indiqué que celle-ci avait entrepris d'appuyer la diversification économique par des activités spécifiques telles que la coopération technologique en vue de promouvoir la diversification des sources d'énergie et l'efficacité énergétique, le remplacement des capacités et la mise au point de techniques de piégeage et de stockage du carbone.

27. Dans une note, le secrétariat de la CNUCED avait indiqué qu'il participait aux activités suivantes qui, directement ou indirectement, contribuaient à promouvoir la diversification économique:

- a) Efforts visant à attirer les investissements vers les pays en développement et à créer de nouveaux débouchés commerciaux dans le cadre du MDP;
- b) Étude des difficultés et des possibilités du MDP dans certaines branches du secteur primaire, comme le caoutchouc et les biocarburants;
- c) Assistance aux PMA dans le cadre du Programme spécial de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, afin de promouvoir les débouchés dans le cadre du MDP et de favoriser la diversification économique. Ce programme visait à favoriser le développement socioéconomique des PMA par la recherche, l'analyse stratégique et le renforcement des capacités;
- d) Évaluation des incidences des mesures de riposte sur le développement et les échanges des pays exportateurs de pétrole.

28. Comme il ressortait d'un des exposés, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (le «Cadre intégré»), était un modèle qui pourrait être appliqué à la promotion de la diversification économique. Il avait été mis au point conjointement par la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, le Centre du commerce international, le PNUD et la Banque mondiale afin d'aider les gouvernements des PMA à promouvoir les échanges, renforcer les capacités et intégrer les questions commerciales dans les stratégies nationales de développement.

29. Le Cadre intégré comportait quatre phases: premièrement, sensibilisation à l'importance du commerce pour le développement; deuxièmement, étude diagnostique de l'intégration commerciale pour définir les obstacles rencontrés par les négociants et les secteurs offrant le plus grand potentiel d'exportation, et élaboration d'un plan d'action pour intégrer l'économie nationale au commerce mondial; troisièmement, intégration du plan d'action dans le plan national de développement; quatrièmement, mise en œuvre du plan d'action en partenariat avec les organismes de développement.

30. L'étude diagnostique présentait un intérêt particulier pour la diversification économique, car elle comportait une analyse des résultats économiques et des exportations du pays considéré, de l'environnement macroéconomique, du climat d'investissements, des aspects institutionnels, ainsi qu'une évaluation de certains secteurs clefs susceptibles d'offrir un potentiel d'expansion important, du point de vue de la production et du commerce, et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Bien que le Cadre intégré soit un bon instrument d'analyse et de mise en œuvre, il a été souligné que la diversification économique ne se limitait pas aux seuls aspects commerciaux.

31. Les participants ont jugé que le rôle des gouvernements des pays en développement dans la promotion de la diversité économique serait limité si l'assistance technique et financière était insuffisante.

#### **D. Investissements et partenariats nationaux et étrangers destinés à appuyer la diversification économique**

32. Les participants se sont intéressés à la façon dont les investissements pouvaient faciliter les efforts entrepris par les Parties visées à l'annexe I pour promouvoir la diversification économique. À cet égard, le document de fond indiquait que la facilitation des apports de capitaux et des flux de capitaux internes aux fins du développement durable et de la diversification économique dépendait très largement du climat d'investissement et de facteurs tels que la taille des marchés, la qualité de la main-d'œuvre et de l'infrastructure et la stabilité macroéconomique.

33. Un orateur a affirmé que, si les conditions voulues étaient réunies, les IED pouvaient contribuer à la naissance de nouveaux secteurs d'activité. La qualité de ces investissements était toutefois plus importante que leur volume, en particulier en ce qui concernait l'orientation des exportations, la répartition sectorielle, le niveau technologique et les connaissances commerciales.

34. Les participants de l'UE ont présenté un certain nombre d'initiatives lancées conjointement avec les pays producteurs de pétrole, notamment le dialogue interministériel sur l'énergie en cours depuis 2005, les fréquentes tables rondes consacrées à des questions telles que les marchés pétroliers, les politiques énergétiques, le Centre technologique du Koweït pour la mise au point de techniques de pointe utilisant les combustibles fossiles, la coopération entre l'UE et le Conseil de coopération des États du Golfe<sup>2</sup>, et le Forum international de l'énergie.

#### **IV. Questions à examiner plus avant**

35. Beaucoup de participants ont souligné que les questions qu'il avait été décidé d'approfondir à l'issue de l'atelier de Téhéran de 2003 étaient toujours d'actualité. Ils ont, en particulier, mis l'accent sur certains thèmes méritant d'être examinés plus avant:

- a) Intégration des stratégies de développement durable aux efforts de diversification économique dans les pays en développement;
- b) Assistance technique et financière, et notamment:
  - i) Adoption de directives concernant la diversification économique à l'intention du Fonds spécial pour les changements climatiques;
  - ii) Coopération à la mise au point, à la diffusion et au transfert de technologies;
  - iii) Coopération aux efforts de remplacement des capacités;

---

<sup>2</sup> Sont membres de cette instance les pays suivants: Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar.

- iv) Mobilisation du secteur privé au moyen des IED;
- c) Création d'une instance chargée d'examiner l'expérience en matière de diversification économique et de définir les activités susceptibles de promouvoir celle-ci, compte tenu à la fois de la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques et de l'impact des mesures de riposte;
- d) Comment les mécanismes et initiatives mis en œuvre dans le processus de la Convention peuvent contribuer à la diversification économique dans les pays vulnérables;
- e) Prise en compte de la diversification économique dans les processus et organismes autres que ceux qui relèvent de la Convention (CNUCED, Banque mondiale, FMI, banques régionales de développement, Commission du développement durable) et dialogue entre producteurs et consommateurs de combustibles fossiles.

-----